

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD1670

présenté par  
Mme Kerbarh, rapporteure

-----

### ARTICLE 8 BIS A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article fait doublon avec les dispositions de l'article 9.